



mi temps sur année complète

Par **steph91**, le **09/07/2012** à **11:46**

Bonjour,

En CDI depuis 14 ans en plein temps, En fin juin 2011 j'ai fais changer mon contrat plein temps pour un mi temps. Celui ci est calculé sur le même taux horaire mais avec réduction de temps de travail à 50 % étalé sur une année complète s'organisant par rapport à la charge de travail d'une part et de l'autre (je suis également auto-entrepreneur pour le mi-temps restant). En fin décembre dernier : 1 ere surprise, une régulation à été faite sans me prévenir, et comme j'avais travaillé plus chez mon employeur que pour moi , j'ai reçu une fiche paye plus conséquente, puisqu'ils m'ont payé mes heures en plus ! (tarif horaire et non en heure supp) je ne m'attendais pas à cela car d'après leurs dire si je travaillais plus j'aurais par la suite plus de temps pour moi après décembre !!!! résultat : une légère sensation de m'être faite avoir !!! et ce mois ci rebelote ! fin juin nouvelle régul dans l'autre sens cette fois ci ! et toujours sans prévenir ! est ce normal, rien est écrit sur mon contrat de travail!!!! que dois-je faire ????

Par **P.M.**, le **09/07/2012** à **14:28**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que prévoît très exactement l'accord d'aménagement du temps de travail et sur quelle période car l'employeur ne peut pas ainsi faire des régularisations quand il en a envie et suivant les modalités qu'il décide...

Par **steph91**, le **09/07/2012** à **17:26**

Tout d'abord, merci de vous intéresser à mon problème!

J'ai mon avenant sous les yeux, il ne comporte pas grand chose:

À compter du 6 juin 2011, ils m'accordent un contrat à mi temps avec horaires modulés en fonction de la charge de travail. Le paiement du salaire se fera à 50% de votre base actuelle. Date d'effet le 6 juin 2011. Votre taux reste inchangé. Et c'est tout!!!! que suis-je en droit de demander? Ont-ils le droit de jouer avec les payes et du coup mon temps de travail? Le summum est qu'ils me demandent de rester juillet et août complètement car mes collègues partent en congés! Ils ont le dont de renverser la situation en m'expliquant que c'est mieux pour moi! Et qu'en septembre on régularisera tout ça! Par un nouvel avenant, je sens bien l'arnaque!

Qu'en pensez-vous?

Par **P.M.**, le **09/07/2012** à **19:02**

Je dois dire que je suis quand même surpris qu'une salariée accepte de signer un tel avenant aussi imprécis mais celui-ci ne correspond pas du tout à l'[Aménagement du temps de travail...](#)

Par **steph91**, le **09/07/2012** à **19:56**

Et bien j avoue avoir été très naïve! Je ne sais pas lire entre les lignes! Et pour moi c était clair!

Par **P.M.**, le **09/07/2012** à **20:49**

De toute façon, vous pourriez quand même faire valoir que cet avenant n'a aucune valeur du moins en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail...

Par **steph91**, le **10/07/2012** à **18:38**

Merci pour vos réponses, j y vois plus clair!